



NOTAIRES D'ARGOAT & D'ARVOR
Etude de Maîtres Ionela BARON & Valérie HUITEL

1 Allée de Bruntal – 22600 LOUDEAC
Tel : 02.96.28.00.42

Site : baron-huitel-loudeac.notaires.fr
Mail : office.baron.huitel.loudeac@notaires.fr



*L'humain au cœur de
vos actes*

liste des pièces à fournir dans le cadre de la cession de fonds de commerce :

- Titre de propriété (soit l'acte d'achat du fonds, préciser si c'est une création)
- Le bail commercial
- La liste des travaux qui auraient été réalisés au cours des 10 dernières années
- Le montant du loyer actuel
- Les contrats de travail s'il y en a
- Certains sont-ils des salariés protégés ? (syndiqués par exemple)
- Des licenciements / démissions sont-ils prévus d'ici la cession ?
- Y'a-t-il un Accord d'intéressement ou de participation ?
- Les salariés ont-ils été informés de la cession ?
- Tout document relatif à une licence de restaurant et ou licence IV
- La liste du matériels, mobilier, agencement cédés et valorisés articles par articles
- Le prix de cession et sa ventilation : éléments corporels / incorporels
- Y'aura-t-il une reprise de la marchandise, pour quel montant maximum ?
- Le certificat de conformité de la caisse enregistreuse
- Les derniers contrôles d'hygiène, sécurité, inspection du travail
- Le certificat de conformité des ERP, registre de sécurité
- Le dernier contrôle des extincteurs
- Le dernier contrôle de la conformité du matériel et des éléments nécessaires à l'exploitation du fonds (le cas échéant)
- Le dernier contrôle des installations électriques
- Une attestation de votre expert-comptable avec les chiffres d'affaires et résultats sur les 2 dernières années plus l'exercice en cours
- Les coordonnées de votre comptable
- L'identité de la structure qui va acheter ? (statuts et Kbis)
- Coordonnées de l'acquéreur